

■ IDENTIFICATION

ENTRE (Entrepreneur) :

NOM :

ADRESSE :

VILLE :

PROV. & PAYS :CODE POSTAL :

TÉLÉPHONE :

COURRIEL :

N° TPS :N° RBQ :

N° TVQ :

ET (Client) :

NOM :

CONTACT :

ADRESSE :

VILLE :

PROV. & PAYS :CODE POSTAL :

TÉLÉPHONE :TÉLÉCOPIE :

COURRIEL :

SI DIFFÉRENTE DU CLIENT, ADRESSE DES TRAVAUX :

NOM :

ADRESSE :

VILLE :PROV. & PAYS :CODE POSTAL :

■ DESCRIPTION DES TRAVAUX

Si des modifications sont apportées au contrat, elles doivent faire l'objet d'une entente écrite, signée par les deux parties et jointe au présent contrat en précisant, s'il y a lieu, toute modification au coût des travaux (page 2).

■ CALENDRIER DES TRAVAUX ET PERMIS

DÉBUT DES TRAVAUX :

FIN DES TRAVAUX :

Le Client s'assure d'obtenir le permis de rénovation auprès de sa municipalité.

Si nécessaire, le _____ (☐ Client ou ☐ Entrepreneur) obtiendra le ou les permis supplémentaires suivants :

■ COÛT DES TRAVAUX, MODALITÉS DE PAIEMENT ET RÉCEPTION DES TRAVAUX

TOTAL DU COÛT DES TRAVAUX :

Excluant la TPS et la TVQ applicables.

ACCOMPTE : ☐ OUI ☐ NON

SI OUI, LE MONTANT DEMANDÉ :

LE PRIX TOTAL EST ☐ PAYABLE À LA FIN DES TRAVAUX OU ☐ EST PAYABLE DE LA MANIÈRE SUIVANTE :

	MONTANT :
	MONTANT :
	MONTANT :

Le Client pourra retenir _____ % du coût total des travaux.

Le Client devra verser cette somme à l'Entrepreneur après la fin des travaux lorsque celui-ci aura fait la preuve qu'il a payé ses sous-traitants et ses fournisseurs (article 2123 du Code civil).

Le client pourra aussi retenir la somme requise pour corriger les malfaçons dénoncées à la réception de l'ouvrage (article 2111 du Code civil).

■ NORMES APPLICABLES AUX TRAVAUX

L'Entrepreneur doit respecter la réglementation et les codes en vigueur, les règles de l'art et les conditions du présent contrat. Il est aussi responsable des travaux effectués par ses ouvriers et, s'il y a lieu, de ceux effectués par les sous-traitants qu'il engage.

■ ASSURANCES

L'Entrepreneur confirme qu'il détient une assurance de responsabilité civile adéquate pour l'exécution des travaux prévus au contrat et que cette assurance couvre les sous-traitants (s'il y a lieu) et le Client.

NOM DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES :	NUMÉRO DE LA POLICE :

■ GARANTIES

L'Entrepreneur s'engage à remettre au Client, à la fin des travaux, les documents faisant état des garanties des fabricants et des vendeurs en lien avec les produits ou matériaux installés.

■ HYPOTHÈQUE LÉGALE

À défaut de paiement, l'entrepreneur pourra se prévaloir du droit à l'hypothèque légale, selon le Code civil du Québec (1991, c. 64, a. 2724, 2725, 2726, 2727, 2728, 2729, 2730, 2731 et 2732).

■ MOYENS D'EXÉCUTION

L'entrepreneur général a le libre choix des moyens d'exécution du présent contrat et il n'existe entre lui et le client aucun lien de subordination quant à son exécution.

■ ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITÉ ET DE NON-DIVULGATION DU CONTRAT

L'Entrepreneur général et le Client s'engagent à :

- a) Garder confidentiels et ne pas divulguer les éléments d'information;
- b) Prendre et mettre en œuvre toutes les mesures appropriées pour conserver le caractère confidentiel des éléments d'information;
- c) Ne pas communiquer, transmettre exploiter ou autrement faire usage, pour son propre compte ou pour autrui, des éléments d'information.

■ RÉSILIATION UNILATÉRALE DU CONTRAT

Conformément au Code civil, l'Entrepreneur ne peut mettre fin au contrat unilatéralement que pour un motif sérieux et il ne peut le faire à un moment inapproprié. Il devra alors remettre les sommes perçues du Client pour des travaux non exécutés. Le Client peut mettre fin unilatéralement au contrat en tout temps même si les travaux sont commencés. Par contre, il devra payer à l'Entrepreneur la valeur des travaux exécutés avant la fin du contrat ou avant la notification de la résiliation, ainsi que la valeur des biens qui lui ont été remis et qui sont utilisables. Chacune des parties pourra être tenue du préjudice subi par l'autre (articles 2125, 2126 et 2129 du Code civil).

■ SIGNATURES

Le présent contrat est régi et interprété d'après les lois en vigueur au Québec. Tous les éléments énumérés aux sections précédentes et initialisées à chaque page font partie intégrante de ce contrat.

SIGNATURE DE L'ENTREPRENEUR :

En foi de quoi, j'ai signé à ADRESSE : PROV. & PAYS :
VILLE : CODE POSTAL :



NOM DU SIGNATAIRE : DATE : (JJ-MM-AAAA)

SIGNATURE DU CLIENT :

En foi de quoi, j'ai signé à ADRESSE : PROV. & PAYS :
VILLE : CODE POSTAL :



NOM DU SIGNATAIRE : DATE : (JJ-MM-AAAA)

Par sa signature, le client accepte donc les coûts, les spécifications et les conditions ci-inclus à ce contrat d'entente. Le client accorde donc son autorisation à 9447-5480 QUÉBEC INC. pour exécuter le travail spécifié selon la période indiquée et s'engage également à effectuer le ou les paiements du coût total de ce contrat d'entente et selon les modalités demandées à la page 2.

IMPORTANT : Un double de ce contrat, signé par les deux parties, est remis au Client.